



CHOISY LE ROI, le 17 octobre 2017

Objet : Assemblée générale électorale 2017

Madame, Monsieur,

Plusieurs postes du Comité directeur sont actuellement vacants, à savoir un poste de membre indépendant, un poste de représentant de LAF et un poste de représentant de LBM. La Ligue Nationale de Volley devra donc procéder le Vendredi 17 novembre 2017 au remplacement des sièges devenus vacants.

Au regard de l'article 12 des statuts de la LNV, les membres du Comité directeur, sont élus au scrutin secret par l'Assemblée générale.

Le mandat des membres du Comité directeur est de 4 ans. Dans le cas présent, les membres nouvellement élus demeureront en fonction pour la durée du mandat de ceux qu'ils remplacent.

Les membres éligibles doivent être majeurs, licenciés à la FFVB et ne pas avoir été :

- Pour les personnes de nationalité française, condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Pour les personnes de nationalité étrangère, condamnées à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Condamnés à une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu, constituant une infraction à l'esprit sportif.

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures au Comité directeur (lettre de candidature, déclaration individuelle de non-condamnation et délibération du club si besoin) doivent parvenir au secrétariat de la LNV, 18 jours ouvrables au moins avant l'Assemblée générale sous pli recommandé avec avis de réception, soit le **MARDI 24 OCTOBRE 2017 au plus tard.**

Le Bureau de la LNV constate la validité des candidatures et en informe les candidats.

Les diverses élections au Comité directeur ne sont acquises au premier tour de scrutin qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés, à la majorité simple si un deuxième tour est nécessaire. Lorsque l'élection comporte deux tours de scrutin, aucune candidature nouvelle ne peut être prise en considération entre les deux tours.

Vous trouverez, joints à ce courrier, les documents nécessaires aux candidatures.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bernard BELY
Secrétaire général